

ACTUALISATION DES REGLES D'ACHAT PUBLIC

DELIBERATION DEL-2024-01/n°02

Le mardi 16 janvier 2024 à 10h00 le Conseil d'Administration, légalement convoqué le mercredi 3 janvier 2024, s'est réuni au Centre de Gestion sur proposition du Président en séance ordinaire, sous la présidence de la première Vice-Présidente, Madame Marie-Danielle Giraudeau, Maire de Fontaines-d'Ozillac, en l'absence du Président, Monsieur Alexandre GRENOT excusé.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire de LES GONDS Président	Excusé – Pouvoir à M. BOUILLÉ	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à Mme BONNEAU	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE- SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire de ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Sylvie GATINEAU, Maire de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Présente	Gilles GAY, Maire de AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire de "LES MATHES"	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP-DE-SAINTONGE	Présente	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Alisson CURTY, Maire de CIRÉ-D'AUNIS	Excusée	Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent
René ESCLOUPIER, Maire de AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGERES	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Excusé	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire de YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à Mme RIVIÈRE	Corinne ETourneau, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte des Ports de Commerce de Rochefort et de Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**TITULAIRES****SUPLÉANTS**

TITULAIRES		SUPLÉANTS	
Laurent CHANTOURY, Conseiller municipal de SAINTES	Excusé	Nadine DAVID, Maire-adjointe de ROYAN	
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort		Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan	Excusé – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU	Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Présente		
Dominique GUÉGO, Conseiller départemental	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	10
NOMBRE DE POUVOIRS :	09
NOMBRE DE VOTANTS :	19

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Marie-Anne MARCHAND, Payeur départemental
Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Marie TONNEAU

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Rappelant que les marchés publics reposent sur trois principes fondamentaux qui sont : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures menées par les collectivités et les établissements publics tels que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente-Maritime ;

Précisant qu'en application des règlements délégués de la Commission européenne du 15 novembre 2023 modifiant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1^{er} janvier 2024, il convient d'actualiser les règles définies par les délibérations n° DEL-20200305-8 du 5 mars 2020 et n° DEL20220113-2 du 13 janvier 2022 selon les modalités suivantes :

- le seuil de mise en œuvre de procédures formalisées est fixé à **221.000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services et à **5.538.000 € HT** pour les marchés de travaux ;
- la procédure adaptée qui sera mise en place au Centre de Gestion concerne les marchés compris **entre 40.000 € HT et 221.000 € HT** pour les marchés de fournitures et services et **entre 40.000€ HT et 5.538.000 € HT** pour les marchés de travaux ;

Considérant que, par ailleurs, les modalités pratiques de publicité et de mise en concurrence des fournisseurs et prestataires pour les marchés entrant dans le cadre de la procédure adaptée sont établies dans le tableau joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne délégation au Président, pour la durée du mandat, afin de pouvoir prendre les décisions relatives aux marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à **221 000 € HT** et aux marchés de travaux d'un montant inférieur à **5.538.000 € HT** relevant de la procédure adaptée ou des marchés sans formalités préalables.

Rapport n°02

Délibéré le 16 janvier 2024

Fait à La Rochelle, le 16 janvier 2024.

Le Président



MARCHES PUBLICS - PROCEDURE ADAPTEE AU CDG17 AU 1^{er} JANVIER 2024*-Tableau récapitulatif-*

	SEUIL EN € HT			
	< 40.000 €	< 90. 000 €	< 221.000 €	< 5.538.000 €
DETERMINATION DES BESOINS DE LA PROCEDURE				
Fournitures et services : application de la notion de prestation homogène	X	X	X	Sans objet
Travaux : application de la notion d'opération	X	X	X	X
DÉMATÉRIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE				
Procédure de passation dématérialisée sur le profil acheteur du CDG 17 Etapes de la passation : publication des avis, mise en ligne des documents de la consultation, réception des candidatures/offres, toutes demandes des entreprises et des acheteurs, négociations et informations		X	X	X
CONSULTATION ET MISE EN CONCURRENCE				
1/ Modalités de consultation				
Demande de devis simple (si > 500 € HT)	X			
Demande d'offres détaillées		X	X	X
2/ Mise en concurrence				
Critères de choix prédéterminés		X	X	X
Consultation de 3 candidats minimum	X			
Publicité site Internet et/ou affichage extérieur		X	X	X
Publicité journal local		Le cas échéant	Le cas échéant	Le cas échéant
Publicité journal spécialisé dans le domaine concerné		Le cas échéant	Le cas échéant	Le cas échéant
Publicité journal d'annonces légales ou BOAMP			X	X
CHOIX DU PRESTATAIRE				
1/Analyse et proposition à l'autorité				
Commission MAPA composée de la direction, du responsable du pôle ressources et le cas échéant du responsable du pôle ou du service concerné par le marché		X	X	X
2/Modalités d'analyse				
Rapport d'analyse de la commission MAPA		X	X	X
ATTRIBUTION ET SIGNATURE PAR L'AUTORITE				
Engagement comptable	X	X	X	X
Bon de commande	X			
Contrat écrit		X	X	X
INFORMATION DES CANDIDATS NON RETENUS				
Courrier (sur profil acheteur si > 40 000 € HT)	Simple	RAR	RAR	RAR
NOTIFICATION DE LA COMMANDE D'ACHAT				
Notification (sur profil acheteur si > 40.000 € HT)	Simple	RAR	RAR	RAR
Avis d'attribution BOAMP (publications identiques)			X	X
TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LEGALITE				
Fournitures et services	Non	Non	Non	Sans objet
Travaux	Non	Non	Non	Non